

La Belgique, cette terre de « dysfonctionnements »

Pas sexy pour un sou, le substantif « dysfonctionnement » s'est imposé dans le vocabulaire politique belgo-belge au milieu des années 90. Il est historiquement lié aux révélations autour des enlèvements d'enfants perpétrés par Marc Dutroux. Depuis lors, il a été mis à toutes les sauces. Jusqu'à ces derniers jours en Wallonie : le détournement de deux millions d'euros par un comptable de l'Office des déchets a révélé des défaillances notoires dans le contrôle interne de l'administration. Ces manquements ont facilité la fraude. Pour l'opinion publique, n'en doutons pas, il s'agit donc bien de... « dysfonctionnements » coupables.

Ce nom désormais très commun n'a pas encore déboulé dans le langage ordinaire quand survient le drame du Heysel, en mai 1985. Rapidement pourtant, tout indique que l'organisation de la finale de la Coupe d'Europe de football à Bruxelles a dysfonctionné - le substantif a en effet généré son verbe intransitif du premier groupe : je dysfonctionne, tu dysfonctionnes... Tentez le coup sur votre moteur de recherche avec les mots « Heysel » et « dysfonctionnement » : votre recherche sera vaine.

Dans son acception la plus noble, le dysfonctionnement concerne les fonctions régaliennes de l'Etat belge

Tous les ingrédients sont pourtant réunis au soir du match entre Liverpool et la Juventus : dispositif policier insuffisant et mal organisé, communication défaillante, sous-estimation des violences importées

par les hooligans britanniques... Le scandale est énorme : un ministre (Charles-Ferdinand Nothomb, PSC, Intérieur) refuse de démissionner parce que la Coupe d'Europe est une organisation privée ; un autre (Jean Gol, PRL, Justice) remet son tablier, avant de revenir sur sa décision. Aucune condamnation pénale ne viendra frapper l'Etat belge. Seul un capitaine de gendarmerie sera condamné à neuf mois de prison avec sursis.

Le dysfonctionnement est un concept à géométrie variable. Dans son acception la plus noble, il concerne les fonctions régaliennes de l'Etat belge : justice, sécurité (et donc police), défense (et donc armée), finances...

Dans les années 80, outre le Heysel et ses 39 morts, deux autres dossiers bousculent l'actualité : les attentats des cellules communistes combattantes (CCC) et les tueries du Brabant.

Deux morts d'un côté et 28 de l'autre, mais surtout des forces de l'ordre qui semblent dans l'incapacité de mettre un terme à des feuilletons qui inquiètent le public durant plusieurs années.

Dans les deux cas, les hypothèses de complots « politiques » visant à déstabiliser la Belgique nourrissent les enquêtes et les travaux parlementaires. Les noms de gendarmes sont cités à propos des tueries. Les errements dans la conduite des enquêtes sont nombreux : la filière boraine acquittée, une enquête qui semble manquer de cohérence, des documents qui tardent à être exploités... Soupçons, fautes, erreurs. Mais dysfonctionnements ?

Tout cela n'est donc rien à côté de ce qui attend la Belgique

dix ans plus tard avec l'affaire Dutroux : rapidement, les Belges comprennent que pour perpétrer ses actes odieux, le tueur pédophile a profité des largesses des forces de l'ordre et de la guerre larvée que se livrent les différents services de police. Suspect et même détenu, le Carolo est passé entre les mailles du filet. Les fillettes auraient pu être sauvées.

Le mot « dysfonctionnement » est depuis lors sur toutes les lèvres. Cerise sur le gâteau d'une Belgique aux abois : en 1998, Dutroux s'évade quelques heures. Johan Vande Lanotte (SPA, Intérieur) et Stefaan De Clerck (CD&V, Justice) n'y survivront pas politiquement : ils quittent le gouvernement de Jean-Luc Dehaene.

Pour tenter de mettre de l'ordre dans les forces de l'ordre, notre pays accouchera d'une réforme des polices, le fameux accord Octopus. Adieu polices communales, gendarmerie et PJ au profit d'une police intégrée à deux niveaux, le fédéral et le local organisé en « zones ». Panacée contre les dysfonctionnements ? Pas si sûr...

Le « Fortis Gate » a provoqué la démission de Jo Vandeurzen, puis la fin du gouvernement Leterme

« Dysfonctionner » selon le Larousse, c'est « fonctionner mal, en parlant d'un système ». Le système belge est complexe avec des niveaux de pouvoir qui composent un millefeuille indigeste et des rivalités nord-sud qui ne sont jamais très loin. Ces dernières années, se souviennent les archives du *Soir*, « la crise de la dioxine a montré un dysfonctionnement de la

chaîne alimentaire à tous les niveaux ». En 1998, Louis Tobback (SPA, Intérieur) a démissionné à la suite d'un dysfonctionnement majeur : la mort de Semira Adamu, malmenée par des policiers au cours de son expulsion.

Les catastrophes ferroviaires de Pécrot ou de Buizingen sont-elles aussi le résultat de dysfonctionnements ? Les victimes de ces drames le pensent. En 2010, confronté au scandale de la pédophilie, l'archevêque Léonard prenait les devants : « *Ces faits ne révèlent pas de dysfon-*

ctionnement au sein de l'institution. » La suite fut plus nuancée... Et que dire des anomalies dans le logement social wallon qui ont ébranlé toute une région ?

On pourrait multiplier les exemples. Mais on ne peut passer sous silence l'affaire Fortis. Un comble de dysfonctionnement dans la mesure où les fautes concernent la pierre angulaire de notre système démocratique : la séparation des pouvoirs. Le « Fortis Gate » a provoqué la démission de Jo Vandeurzen (CD&V, Justice), puis la

fin du gouvernement du Premier ministre Yves Leterme (CD&V).

Des contacts avérés entre milieux politiques et judiciaires autour des difficultés de la banque et même des pressions dénoncées par le président de la Cour de cassation : à un tel niveau, le dysfonctionnement tient du chef-d'œuvre.

Il apparaît aussi comme un phénomène dont la Belgique s'est fait une spécialité, hélas, sans en avoir le monopole, bien entendu. ■

ERIC DEFFET